

L'an **deux mil vingt et un**, le **vingt-neuf mars** à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de Madame Briffault, adjointe.

Etaient présents : MM. COUBARD COUTARD DULUARD GRUAU LÉBOUCHER MARTIN
PEYÉ REYNAERT Mmes AGIN BRIFFAULT GOUALARD GUERRIER GUITTET-ALANIC
LOUVEAU

Secrétaire de séance : Mme GUERRIER

Date de convocation : 22 mars 2021

Date d'affichage : 22 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'ordre du jour est le suivant :

- COMMUNE ET ASSAINISSEMENT : approbation des comptes administratifs et de gestions 2020
- COMMUNE ET ASSAINISSEMENT : vote du budget primitif 2021
- TAXES DIRECTES LOCALES (TDL) : vote des taux d'imposition pour 2021
- SUBVENTIONS : année 2021
- DIVERS

Après approbation du compte-rendu de la précédente séance le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour. Le point TDL est reporté.

I. COMMUNE compte administratif année 2020

Délibération n° 2021-03-07

Sous la présidence de Madame BRIFFAULT, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Paulo BAPTISTA, Maire, qui s'est retiré de la salle au moment du vote, et qui s'établit ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>	
résultat reporté année 2019	135 770.11 €
- dépenses année 2020	348 010.16 €
- recettes année 2020	485 170.17 €
soit un excédent de clôture de	272 930.12 €
<u>Section d'investissement</u>	
résultat reporté année 2019	- 106 750.31 €
- dépenses année 2020	54 364.21 €
- recettes année 2020	130 310.07 €
soit un déficit de clôture de	30 804.45 €
Solde négatif des restes à réaliser	6 825.77 €
<u>Besoin de financement</u>	37 630.22 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020.

II. COMMUNE affectation du résultat de fonctionnement exercice 2020**Délibération n° 2021-03-08**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, le 29 mars 2021, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **272 930.12 €**,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) résultat de l'exercice 2020	137 160.01 €
B) résultats antérieurs reportés	135 770.11 €
C) résultat à affecter = A + B	272 930.12 €
D) solde d'exécution d'investissement 2020	
- D 001 (besoin de financement)	30 804.45 €
- R 001 (excédent de financement)	
E) solde des restes à réaliser d'investissement 2020	
- besoin de financement	6 825.77 €
- excédent de financement	
F) besoin de financement = D + E	37 630.22 €
DECISION D'AFFECTATION	272 930.12 €
1- G) affectation en réserves R 1068 en investissement	37 630.22 €
2- H) report de fonctionnement R 002	235 299.90 €

III. COMMUNE – approbation du compte de gestion année 2020**Délibération n° 2021-03-09**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV. ASSAINISSEMENT compte administratif année 2020

Délibération n° 2021-03-10

Sous la présidence de Madame BRIFFAULT, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Paulo BAPTISTA, Maire, qui s'est retiré de la salle au moment du vote, et qui s'établit ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>	
résultat reporté année 2019	78 771.79 €
- dépenses année 2020	23 220.97 €
- recettes année 2020	22 099.19 €
soit un excédent de clôture de	77 650.01 €
<u>Section d'investissement</u>	
résultat reporté année 2019	307.06 €
- dépenses année 2020	11 702.71 €
- recettes année 2020	11 850.00 €
soit un excédent de clôture de	454.35 €
<u>Solde des restes à réaliser</u>	0 €
<u>Excédent de financement</u>	77 650.01 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020.

V. ASSAINISSEMENT - affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Délibération n° 2021-03-11

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, le 29 mars 2021, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **77 650.01 €**,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) résultat de l'exercice 2020	-1 121.78 €
B) résultats antérieurs reportés	78 771.79 €
C) Résultat à affecter = A + B	77 650.01 €
D) solde d'exécution d'investissement 2020	0.00 €
- D 001 (besoin de financement)	
- R 001 (excédent de financement)	454.35 €
E) solde des restes à réaliser d'investissement n - 1	0.00 €
- besoin de financement	
- excédent de financement	0.00 €
F) Excédent de Financement= D + E	454.35 €
DECISION D'AFFECTATION	77 650.01 €
1- G) affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
2- H) report de fonctionnement R 002	77 650.01 €
3- I) report d'investissement R 001	454.35 €

VI. ASSAINISSEMENT – approbation du compte de gestion année 2020**Délibération n° 2021-03-12**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VII. COMMUNE budget primitif année 2021

Délibération n° 2021-03-13

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal
VOTE le budget primitif 2021 comme suit :

Section d'investissement.

- dépenses	= 225 347.82 €
- recettes	= 225 347.82 €

Section de fonctionnement

- dépenses	= 681 730.92 €
- recettes	= 681 730.92 €

VIII. ASSAINISSEMENT budget primitif année 2021

Délibération n° 2021-03-14

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal
VOTE le budget primitif 2021 comme suit :

Section d'investissement.

- dépenses	= 13 537.50 €
- recettes	= 13 537.50 €

Section d'exploitation

- dépenses	= 98 737.79 €
- recettes	= 98 737.79 €.

IX. BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTIONS année 2021

1/aux associations

Délibération n° 2021-03-15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE de verser les subventions suivantes :

- A l'unanimité

Aînés de Brains sur Gée	300 €
RASED	100 €
AFM Téléthon	50 €
Association US Football de Coulans	100 €
Foyer socio-éducatif Collège Belle Vue de Loué	100 €
Solidarité Paysans 72	150 €

- Avec 10 voix pour, 5 voix contre
Association sportive d'agné en champagne 150 €
- Avec 14 voix pour et 1 abstention
APE du SIVOS de la Gée : 150 €
- Avec 12 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre
Association Génération Tracto-cross : 200 €
- Avec 9 voix pour et 6 voix contre
**Association sportive « Les Hirondelles »
Collège Belle-vue de Loué** 50 €

1/au Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n° 2021-03-15bis

Après en avoir délibéré et conformément au budget primitif 2021 de la commune, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 4 500 € au Centre Communal d'Action Sociale de Brains sur Gée.

IV. DIVERS

1. LBN :

- Ouverture d'un poste
- OM : Mise aux normes des déchèteries et agrandissement de déchèterie. La communauté de communes s'est rapprochée de M. Coutard afin d'acquérir un terrain qui induirait la pérennisation de la déchèterie de Brains en cas d'issue positive.
- Un projet de circuit touristique en Canoë est à l'étude.
- La LBN sollicite la nomination d'un représentant à la gestion des frelons dans chaque commune. Sont évoqués, M. Naveau et l'agent technique, M. Péan.

2. Communication

- M. Le Maire interroge les conseillers sur le niveau de communication mis en place depuis le conseil précédent. Le maintien du fonctionnement nouvellement mis en place est sollicité.
- Le travail sur la création d'un site internet continue.

3. Voirie

- le SIAEP abandonne l'idée de réhabilitation du chemin de méruau, trop coûteux.
- L'idée d'un circuit pédestre qui passerait sur le terrain du syndicat est à creuser.
- La circulation au niveau du parking de l'école reste difficile, une réflexion sur la circulation est en cours

4. SIVOS

Mme ALANIC-GUITTET que les difficultés liées aux arrêts de travail perdurent. Une entreprise à été retenue afin d'effectuer du ménage sur le site de Coulans sur Gée.

Les autres conseillers n'ayant pas souhaité prendre la parole, après signature des budgets, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h50.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est proposée le lundi 22 avril 2021.

REPertoire

n° (1) : numéro de délibération

n° (2) : numéro de nomenclature

date	n° (1)	n° (2)	thème nomenclature	objet	page
29.03.21	2021-03-07	7.1.2	Documents budgétaires	Commune - compte administratif 2020	2021-11 et 12
29.03.21	2021-03-08	7.1.2	Documents budgétaires	Commune- affectation du résultat d'exploitation de 2020	2021-12
29.03.21	2021-03-09	7.1.2	Documents budgétaires	Commune approbation du compte de gestion 2021	2021-12
29.03.21	2021-03-10	7.1.2	Documents budgétaires	Assainissement : compte administratif 2020	2021-13
29.03.21	2021-03-11	7.1.2	Documents budgétaires	Assainissement affectation du résultat d'exploitation de 2020	2021-13
29.03.21	2021-03-12	7.1.2	Documents budgétaires	Assainissement approbation du compte de gestion 2021	2021-14
29.03.21	2021-03-13	7.1.2	Documents budgétaires	Commune BP 2021	2021-15
29.03.21	2021-03-14	7.1.2	Documents budgétaires	Assainissement BP 2021	2021-15
29.03.21	2021-03-15	7.5.2	Subventions attribuées aux associations	Subventions année 2021	2021-15 et 16
29.03.21	2021-03-15b	7.10	Subvention	Subvention année 2021 CCAS	2021-16

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : 02 avril 2021

- publication : 02 avril 2021

Réunion du 29 mars 2021

SIGNATURES

<u>AGIN Christine</u>	<u>BAPTISTA Paulo</u>	<u>BRIFFAULT Agnès</u>
<u>COUBARD Anthony</u>	<u>COUTARD Franck</u>	<u>DULUARD Alexandre</u>
<u>GOUALARD Aurélie</u>	<u>GRUAU Francis</u>	<u>GUERRIER Mathilde</u>
<u>GUITTET-ALANIC Emilie</u>	<u>LEBOUCHER Grégory</u>	<u>MARTIN Romuald</u>
<u>LOUVEAU Béatrice</u>	<u>PEYÉ Bertrand</u>	<u>REYNAERT Johan</u>